

## APPEL A PROPOSITIONS 2024

### Cité éducative Montpellier Mosson



A Montpellier, le quartier Mosson est un véritable territoire d'accueil, jeune et familial, malgré des difficultés sociales liées à un fort taux de pauvreté, un chômage élevé, et plus largement un cumul des facteurs de vulnérabilité sociale des familles (monoparentalité, surpeuplement, etc.) Il est le plus grand quartier d'habitat collectif social de la métropole de Montpellier, avec 29 420 habitants, dont 8300 enfants répartis dans 22 écoles, 3 collèges et un lycée professionnel et un lycée général et technologique.

Au regard des constats liés à la fragilité des publics et aux enjeux identifiés autour de la réussite des enfants et des jeunes, le comité tripartite (Ville de Montpellier, Education nationale et Préfecture de l'Hérault) et ses partenaires (CAF de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, Conseil Départemental de l'Hérault et Conseil Régional Occitanie) partagent la conviction que l'éducation laïque, solidaire et républicaine, est le premier levier d'émancipation.

Aussi, ils s'engagent, pour ce quartier, dans ce label d'excellence qu'est la Cité éducative, mobilisateur pour l'ensemble de la communauté éducative.

L'objectif de ce label est de favoriser le développement du potentiel de chaque enfant, de soutenir et d'impliquer leurs parents, et de générer des alliances éducatives sécurisantes autour de chaque enfant.

La méthode : mobiliser les expertises et les compétences locales pour répondre à certains besoins prioritaires des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans sur la Mosson. A cet effet, les acteurs institutionnels de la Cité éducative Montpellier Mosson ont identifié 4 besoins prioritaires, conçus comme des clés de réussite dans un parcours d'enfant et d'adolescents :

- **1 : Etre en bonne santé** : favoriser le bien-être et l'accès aux soins des 0-25 ans
- **2 : Savoir communiquer** : soutenir les langages et l'expression orale chez les plus jeunes
- **3 : Persévérer** : favoriser l'ambition, prévenir le décrochage scolaire et les ruptures éducatives
- **4 : Se projeter** : accompagner une orientation adaptée et ouvrir les réseaux d'entreprises (stages, apprentissages, etc.)
  - ✓ Un fil rouge commun à ces 4 clés de réussite : l'implication et le soutien aux parents.

Pour chacune de ces clés de réussite, devenues priorités thématiques de la Cité éducative Montpellier Mosson, les acteurs institutionnels et associatifs de la Cité éducative collaborent dans la mise en œuvre d'actions structurantes visant prioritairement toute une classe d'âge, ou des publics à besoins particuliers (décrocheurs scolaires, porteurs de problèmes de santé, « petits parleurs », etc.).

Par une mobilisation des expertises et des compétences sur chaque thématique, les actions proposées dans le cadre de la Cité éducative visent à accroître l'égalité des chances des enfants et des jeunes de ce quartier.

**En 2024, les pilotes institutionnels de la Cité éducative Montpellier Mosson ont décidé de lancer un dernier appel à propositions d'actions en lien direct avec ces priorités thématiques.**

#### **A NOTER**

Lors de l'instruction des propositions d'actions, ne seront étudiés que les projets répondant directement aux priorités thématiques précisées ci-dessous.

Fidèle à ce label d'excellence, l'instruction ne concernera que les propositions mobilisant les expertises et qualifications reconnues dans les domaines de compétences attendus ; celles-ci devront avoir déjà été éprouvées en quartiers prioritaires, et avoir fait l'objet d'une évaluation positive mesurable.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- permettant de répondre de façon à la fois qualitative, mais également extensive, c'est-à-dire pouvant viser toute une classe d'âge du territoire Mosson ;
- favorisant l'implication des parents.

Chaque structure porteuse s'engage à être partie prenante de la dynamique collective portée au sein de la Cité éducative (participation à des groupes de travail et groupes projets territoriaux, formations, animations collectives, etc.)

**Les opérateurs sont donc invités à proposer des projets répondant directement aux priorités thématiques suivantes :**

---

#### ***Priorité n°1 : Etre en bonne santé***

#### **Médiation et éducation en santé et santé mentale enfants et adolescents Bien-être et épanouissement des jeunes**

Les besoins identifiés en matière de médiation et d'éducation à la santé sont pluriels sur le territoire de la Mosson. Les questions du bien-être des jeunes, de la santé mentale adolescente et de la prévention du harcèlement sont particulièrement sensibles, et soulignées par les habitant.e.s et les professionnels de santé et éducatifs du territoire. Ce constat requiert particulièrement la mise en oeuvre d'actions de médiation entre jeunes et habitants d'une part, et services d'écoute et de soins de l'autre.

Par ailleurs, les usages constatés des réseaux sociaux par les enfants et les adolescents démontrent la nécessité d'actions éducatives adaptées en matière de sensibilisation aux risques et aux effets potentiels de ces usages.

Dans ce contexte, une attention particulière sera apportée aux projets reposant sur :

- l'accompagnement vers le soin physique et psychique, en vue de dépasser certains freins en matière de démarches administratives, linguistiques, physiques et/ou psychologiques au bénéfice des enfants et des jeunes ; ces interventions devront intervenir en complémentarité des interventions des professionnels de santé et des dispositifs de médiation santé déjà existants ;
- des actions de médiation favorisant l'écoute psychologique et l'accès aux soins en matière de santé et de santé mentale adolescentes ;

- des actions de sensibilisation à un usage adapté et raisonné des écrans et des réseaux sociaux, dans une perspective éducative, et de prévention des risques en matière de santé physique et mentale (harcèlement, images délétères, risque d'isolement, etc.) ;
- les actions favorisant le bien-être et l'épanouissement des jeunes.

---

### ***Priorité thématique n°2***

#### **Soutien aux langages et à l'expression orale des plus jeunes**

Le soutien au langage et à l'expression orale chez un enfant, et ce, dès le plus jeune âge, constitue une clé de réussite démontrée dans son parcours scolaire.

Au vu de cet enjeu, les actions proposées devront porter sur le soutien à la maîtrise des langages, dans une dimension de facilitation de l'expression orale et des apprentissages particulièrement chez les jeunes enfants, voire de prévention des troubles langagiers et/ou relationnels.

Les propositions impliquant le renforcement des pratiques des acteurs éducatifs de première ligne - parents comme professionnels éducatifs - dans le soutien à l'expression orale des jeunes enfants, seront particulièrement étudiées.

---

### ***Priorité thématique n°3***

#### **Ambition scolaire, prévention du décrochage et des ruptures éducatives**

Cette seconde priorité thématique s'inscrit dans une dimension d'accompagnement de la persévérance scolaire et éducative, et de prévention du décrochage chez les enfants et les jeunes du territoire. La qualification des encadrants éducatifs sera ici encore particulièrement observée. Les actions proposées devront impérativement s'inscrire en complémentarité avec les dispositifs et l'offre de service existante et disponible sur le territoire de la Mosson en matière de prévention du décrochage scolaire.

Seront particulièrement étudiés les projets proposant :

- du soutien scolaire adapté aux collégien.ne.s et lycéen.ne.s du territoire présentant un besoin dans une démarche visant à renforcer l'ambition de chacun.e ;
- la remobilisation d'élèves en risque de décrochage scolaire, orientés par les familles et les professionnels éducatifs du territoire ;
- des actions socioculturelles et/ou socio-sportives proposant une continuité éducative des enfants et des jeunes sur le temps des vacances scolaires, particulièrement à l'adresse d'adolescents en risque de rupture éducative.

---

### ***Priorité thématique n°4 :***

#### **Découverte des métiers, stages et ouverture des réseaux d'entreprises**

L'enjeu de cet axe s'inscrit dans l'accompagnement des élèves vers une orientation scolaire et professionnelle adaptée, la découverte des métiers et du monde de l'entreprise, l'aide à la recherche de stage et l'ouverture des réseaux professionnels et d'entreprises hors quartiers prioritaires aux jeunes du quartier Mosson.

Une attention particulière sera portée sur les projets proposant :

- un accompagnement collectif et individuel à la recherche de stages (niveau collègue et lycée général et professionnel : 3ème, seconde, CAP, bac professionnel), aux contrats en alternance, apprentissage, etc., et une ouverture aux jeunes du quartier Mosson des réseaux d'entreprises situées hors quartiers prioritaires ;
- une sensibilisation aux codes de l'entreprise ;
- la rencontre avec des modèles de réussite inspirants issus des quartiers prioritaires ;
- une découverte des métiers d'avenir et une meilleure connaissance de soi chez les élèves, pour une orientation plus adaptée.

## **Consignes :**

Vous trouverez, ci-joint, une **fiche action** (*document joint*) à renseigner, qu'il conviendra d'adresser **au plus tard le 26 juin 2024 à 20 heures** à :

**[cite-educative.mosson@ac-montpellier.fr](mailto:cite-educative.mosson@ac-montpellier.fr)**

**Pour les dossiers reconduits, il est impératif de renvoyer, au plus tard le 26/06/2024 :**

- le bilan intermédiaire de l'action à l'aide du formulaire accessible par ce lien

**<https://forms.office.com/e/BV0NC55HLi>**

- le bilan financier de l'action (*document joint*) à :

**[cite-educative.mosson@ac-montpellier.fr](mailto:cite-educative.mosson@ac-montpellier.fr)**

Les dossiers seront examinés durant le mois de juillet pour une réponse en septembre.

## **IMPORTANT**

**A partir de 2024, toutes les actions financées devront être effectuées en année civile (et non plus en année scolaire).**

**Les actions proposées devront être réalisées en 2024, et donc se terminer au plus tard le 31 décembre 2024.**

**Pour simplifier les processus administratifs et donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires, il est prévu de conventionner avec les associations sous la forme de CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) aussi souvent que nécessaire et que possible.**

**S'ils le souhaitent, les opérateurs peuvent donc demander, dès cette année, à bénéficier d'un financement pluriannuel pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2026. Dans ce cas de figure, il convient de compléter les budgets pour chacune des années sollicitées.**

**Ces financements pluriannuels pourront être demandés par les opérateurs, mais seront actés par les institutions lors du comité de validation de la programmation.**

Ces conventions fixeront le plan d'action pluriannuel, les montants et les objectifs à atteindre sur la période sollicitée, et définiront les engagements respectifs de chacun autour du projet.